

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
28 septembre 2023
n° 32 / 8009^e
pages 1697 à 1688

CHRONIQUE / Propriété littéraire et artistique

Intelligences artificielles génératives
Y a-t-il exploitation des œuvres, au sens du droit d'auteur ?
N'y aurait-il pas d'autres modèles à considérer ?

> Jean-Michel Bruguière et Jean-Marc Deltorn

1657

ÉDITORIAL

1641 *De mortuis nihil nisi bonum*. À propos de Silvio B., Franck Laffaille

ACTUALITÉS

- 1645 Crédit à la consommation : pas de prescription de la déchéance du droit aux intérêts
- 1646 Sauvegarde accélérée (plan) : contestation de la composition des classes
- 1648 Société commerciale (dissolution) : survie de la personnalité morale
- 1648 Propriété (construction sur terrain d'autrui) : action en remboursement
- 1649 Assurance (contrat) : validité d'une clause d'exclusion de garantie
- 1651 Étranger (espace Schengen) : rétablissement temporaire des frontières intérieures
- 1652 Exportation de gamètes (interdiction) : conformité à la Convention européenne
- 1654 Notaire (émolument) : projet de liquidation du régime matrimonial

POINT DE VUE

1655 Puissances privées et droits de l'homme : réalité et perspectives en droit, Joël Andriantsimbazovina

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1663 **Panorama** : Droit pénal des affaires, Corinne Mascala
- 1673 **Notes** : Indemnisation d'un salarié contraint par un pacte d'actionnaires de céder des actions à un prix dégradé, note sous Soc. 7 juin 2023, Xavier Carsin et Alain Couret
- 1679 L'intervention de l'avocat dans le cadre des mesures d'isolement et de contention, note sous Civ. 1^{re}, 28 juin 2023, Véronique Tellier-Cayrol
- 1684 Discrimination d'une athlète intersexe : la percée des droits humains en milieu sportif, note sous CEDH 11 juill. 2023, Julie Mattiussi

ENTRETIEN

1688 Xavier Lagarde – Images et droit

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON et PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

De mortuis nihil nisi bonum.
À propos de Silvio B.

1641

ACTUALITÉS

1644

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Concours bancaire (durée) :
portée de la notification de la résiliation,
Com. 20 sept. 2023

Consommation

Clause abusive (contrat-type) :
principe d'effectivité et portée de la sanction,
CJUE 21 sept. 2023

Crédit à la consommation : pas de prescription
de la déchéance du droit aux intérêts,
TJ Auch, 6 sept. 2023

Crédit immobilier (contrat d'architecte) :
défaillance de la condition suspensive,
Civ. 3^e, 14 sept. 2023

Entreprise en difficulté

Sauvegarde accélérée (plan) : contestation de la
composition des classes, *Versailles, 12 sept. 2023*

Arrêt des poursuites individuelles : constat
de résolution d'un contrat, *Com. 13 sept. 2023*

Admission des créances (contestation) :
demande de pièces justificatives,
Com. 13 sept. 2023

Procédure d'insolvabilité (compétence) :
extension de la procédure, *Com. 13 sept. 2023*

Fonds de commerce et commerçants
Expert-comptable (contrat) : fixation
du prix de la prestation, *Com. 20 sept. 2023*

Société et marché financier
Société commerciale (dissolution) : survie
de la personnalité morale, *Com. 20 sept. 2023*

1648

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Propriété (défaut) : indemnisation pour travaux
sur un fonds, *Civ. 3^e, 14 sept. 2023*

Propriété (construction sur terrain d'autrui) :
action en remboursement, *Civ. 3^e, 21 sept. 2023*

Contrat-Responsabilité-Assurance
Assurance (contrat) : validité d'une clause
d'exclusion de garantie, *Civ. 2^e, 21 sept. 2023*

Assurance (prescription biennale) :
point de départ en cas de référé-expertise,
Civ. 3^e, 14 sept. 2023

Assurance (condamnation de l'assuré) : tierce
opposition de l'assureur, *Civ. 3^e, 14 sept. 2023*

Contrat de prévoyance collective (décès) :
maintien en cas de résiliation,
Civ. 2^e, 21 sept. 2023

Victime d'infraction (indemnité) : assistance par
une tierce personne, *Civ. 2^e, 21 sept. 2023*

1650

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme
Contrat d'entreprise (garantie décennale) :
gravité du risque sanitaire,
Civ. 3^e, 14 sept. 2023

1651

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen
Étranger (espace Schengen) :
rétablissement temporaire des frontières
intérieures, *CJUE 21 sept. 2023*
Étranger (protection internationale) :
carte d'identité diplomatique,
CJUE 21 sept. 2023

1652

DROIT PUBLIC

Santé publique
Exportation de gamètes (interdiction) :
conformité à la Convention européenne,
CEDH 14 sept. 2023

1652

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail
Comité social et économique (consultation) :
situation économique et financière,
Soc. 20 sept. 2023
Licenciement économique (motif) :
cessation d'activité complète et définitive,
Soc. 20 sept. 2023
Licenciement économique (motif) :
compétence du juge judiciaire,
Soc. 20 sept. 2023
Santé du salarié (mi-temps thérapeutique) :
assiette de la participation,
Soc. 20 sept. 2023

1653

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Appel civil (déclaration) :
ensemble des chefs de dispositif du jugement,
Civ. 2^e, 14 sept. 2023
Appel civil (déclaration) : chefs critiqués
du jugement, *Civ. 2^e, 14 sept. 2023*
Profession juridique et judiciaire
Notaire (émolument) : projet de liquidation
du régime matrimonial, *Civ. 2^e, 21 sept. 2023*



POINT DE VUE

1655

Puissances privées et droits de l'homme : réalité et perspectives en droit
par Joël Andriantsimbazovina



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1657

Intelligences artificielles génératives. Y a-t-il exploitation des œuvres, au sens du droit d'auteur ? N'y aurait-il pas d'autres modèles à considérer ?
par Jean-Michel Bruguière et Jean-Marc Deltorn

PANORAMA

1663

Droit pénal des affaires
juin 2022 – juillet 2023
par Corinne Mascala

NOTES

1673

Indemnisation d'un salarié contraint par un pacte d'actionnaires de céder des actions à un prix dégradé,
note sous Soc. 7 juin 2023
par Xavier Carsin et Alain Couret

1679

L'intervention de l'avocat dans le cadre des mesures d'isolement et de contention, *note sous Civ. 1^{re}, 28 juin 2023*
par Véronique Tellier-Cayrol

1684

Discrimination d'une athlète intersexe : la percée des droits humains en milieu sportif, *note sous CEDH 11 juill. 2023*
par Julie Mattiussi



ENTRETIEN

1688

Xavier Lagarde – Images et droit

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr